

Situation Russie-Ukraine

Je suis une autorité locale. Que puis-je faire?

Introduction

La guerre en Ukraine ne laisse personne indifférent. La gigantesque vague de solidarité entre les citoyens et les autorités locales en est la preuve ! Les premiers Ukrainiens ont déjà été accueillis à bras ouverts en divers endroits de notre pays. L'Office des Etrangers et Fedasil travaillent actuellement jour et nuit avec le Centre de crise National pour orienter ces réfugiés vers un hébergement de crise local dès leur arrivée. La coopération avec les autorités locales est essentielle afin d'offrir aux Ukrainiens un abri chaud et sûr.

Dans ce document, les autorités locales peuvent trouver plus d'informations sur les différentes étapes, depuis l'arrivée et l'accueil jusqu'à l'accompagnement au niveau local. Le but de ce document est donc de fournir une vue d'ensemble globale. Pour d'autres questions, vous pouvez vous référer au site web www.info-ukraine.be.

Les défis sont énormes, mais nous sommes convaincus que nous trouverons des solutions. Ensemble, nous pouvons le faire !

Les différentes étapes :



Le gouvernement fédéral fournit un premier accueil d'urgence aux Ukrainiens en fuite (étape 2) et s'occupe de l'enregistrement pour le statut de protection temporaire (étape 3). Ensuite, les personnes sont affectées à des hébergements de crise fournis en étroite collaboration entre les autorités locales et les entités fédérées (étape 4). À cette fin, le Centre national de crise a développé le "Housing Tool". Ces personnes ayant un droit de séjour, elles sont ensuite orientées vers un logement durable par les entités fédérées (étape 5).



ARRIVÉES

Comment les réfugiés arrivent-ils en Belgique ?

Les réfugiés ukrainiens peuvent entrer dans notre pays de différentes manières et avec différents moyens de transports.

- **Via le train** : via l'Allemagne vers Liège ou Bruxelles
 - *Dans plusieurs pays européens, les Ukrainiens reçoivent un [billet "Help Ukraine"](#). Grâce à ce billet, ils peuvent continuer leur voyage vers d'autres destinations. Le pass est également valable en Belgique.*
- **Avec leur propre véhicule**
- **Avec le véhicule d'une connaissance, de famille ou de volontaires**
- **Avec le bus**
- Actuellement, peu de réfugiés arrivent en avion.



ACCUEIL D'URGENCE

A qui est destiné l'accueil d'urgence ?

Un hébergement d'urgence est prévu pour les Ukrainiens qui ne peuvent pas s'enregistrer immédiatement.

L'hébergement d'urgence s'organise, par définition, à court terme. Les personnes ayant besoin d'un abri et qui n'ont pas encore été enregistrées sont hébergées pour une ou deux nuits dans un centre d'accueil central de Bruxelles. Après leur enregistrement, elles sont envoyées par Fedasil vers les sites locaux d'hébergement de crise. Les personnes qui peuvent être enregistrées immédiatement le jour de leur arrivée sautent l'étape de l'hébergement d'urgence et sont immédiatement envoyées vers un site local d'hébergement de crise.

Un centre d'accueil d'urgence est actuellement recherché à Bruxelles ou dans ses environs, avec une capacité minimale de 1 000 personnes. Ce centre d'accueil permettra de fournir un endroit pour les réfugiés au cas où la capacité d'enregistrement serait surchargée, et où les réfugiés ne pourraient pas être enregistrés le jour de leur arrivée. Il servira également à accueillir les réfugiés s'ils arrivent après les heures d'ouverture du centre d'enregistrement ou si l'orientation ou le transfert vers un logement de crise local est retardé. Ce centre d'accueil sera ouvert dès que possible, en plus des centres d'accueil déjà opérationnels l'Institut Bordet et Sebrechts à Bruxelles.



ENREGISTREMENT

Que doivent faire les Ukrainiens quand ils arrivent dans notre pays ?

1ère étape : les Ukrainiens qui souhaitent obtenir une protection provisoire doivent s'enregistrer à Bruxelles.

- **Quelles sont les données enregistrées à Bruxelles ?**
 - Les données d'identité
 - Les données biométriques (photo et empreintes digitales)
 - Une copie des documents d'identité prouvant que la personne est éligible à la protection temporaire.

Le centre d'enregistrement Bordet à Bruxelles reçoit chaque jour de nombreuses personnes. Afin d'enregistrer davantage de personnes en même temps, un nouveau centre d'enregistrement (plus grand) sera ouvert au Heysel à Bruxelles à partir du lundi 14 mars.

A cet endroit, environ mille personnes par jour peuvent être enregistrés. Dans ce même centre d'enregistrement, Fedasil organise également l'orientation des personnes vers un logement de crise local.

2ème étape : les personnes enregistrés reçoivent une [attestation de protection temporaire](#) si elles remplissent les conditions.

3ème étape : les Ukrainiens qui se présentent avec une attestation de protection temporaire dans la commune de leur résidence principale doivent y être enregistrés.

- La commune délivre une carte A (carte "A. Séjour limité").
- Cette carte est valable jusqu'au 4 mars 2023. Cette validité peut être prolongée de deux fois six mois, à moins que le Conseil de l'Union européenne ne mette fin à la protection temporaire.
- Les Ukrainiens qui ont bénéficié d'une protection temporaire et qui possèdent une carte A sont **autorisés à travailler** en Belgique.

ibz
FOD Binnenlandse Zaken - SPF Intérieur
Algemene Directie Vreemdelingenzaken - Direction Générale Office des étrangers

Attest - Attestation
Tijdelijke bescherming - Protection temporaire

Afgegeven naar aanleiding van het uitvoeringsbesluit (EU) 2022/382 van de Raad van 4 maart 2022 tot vaststelling van het bestaan van een massale toestroom van ontheemden uit Oekraïne in de zin van artikel 5 van Richtlijn 2001/55/EG, en tot invoering van tijdelijke bescherming naar aanleiding daarvan.

Délivrée suite à la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire.

Naam - Nom : #TIDIONE#
Voornamen - Prénoms : #TIDIONF#
Geboortedatum - Date de naissance : #DATENAISE#
Geboorteplaats - Lieu de naissance : #LIEUNAISE#
Nationaliteit - Nationalité : #TIDIS#
Ov - Psn: #PSONNUM#

#PHOTO#

Stempel van de overheid - Sceau de l'autorité.

De Dienst Vreemdelingenzaken bevestigt een tijdelijke bescherming van toepassing is op de looerengeweende personen.
Dit attest deit voorgebied het verblijf van de betrokkene in afwachting van de afgifte van een verblijfskaart, en aan de bescherming in derde landen die toegelaten of gemachtigd zijn tot een verblijf meer dan drie maanden op beperkte wijze ("A. Beperkt verblijf"-kaart).

L'Office des étrangers certifie que la protection temporaire s'applique à la personne susnommée.
La présente attestation couvre provisoirement le séjour de l'intéressé(e) jusqu'à la délivrance d'un titre de séjour délivré par les ressortissants de pays tiers admissibles ou autorisés au séjour de plus de trois mois de manière limitée (carte « A. Séjour limité »).

Gedaan te Brussel op - fait à Bruxelles le : #VEGDMAF#

Voor de staatssecretaris voor Asiel en Migratie - Pour le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration,

#SIGNATURE#

Dit attest is geen verblijfsdocument - Cette attestation n'équivaut pas un document de séjour



HEBERGEMENT DE CRISE

Comment l'hébergement est-il organisé au niveau local ?

Par hébergement de crise, il faut entendre les places proposées par les citoyens et les autorités locales par le biais du "Housing Tool". Il s'agit d'endroits où les Ukrainiens peuvent séjourner pendant quelques jours ou quelques semaines avant de se tourner vers le marché du logement ordinaire ou les initiatives de logement collectif organisées par les régions.

Le Housing Tool

Le Housing Tool, développé par le Centre de crise National, fournit une plateforme sur laquelle chaque commune peut consulter et éditer l'aperçu des places de logement de crise proposées par la commune elle-même ou par des citoyens de cette même commune.

Les données qui figurent actuellement dans ce Housing Tool ont été fournies par les coordinateurs communaux pour l'accueil des réfugiés ukrainiens dans le formulaire distribué par le Centre de crise National en date du 28/2. Il est prévu que les coordinateurs communaux tiennent à jour une vue d'ensemble dans le Housing Tool, en supprimant les places qui ne sont plus disponibles, en modifiant les données des personnes responsables ou en signalant de nouvelles places disponibles.

Dans le Guide d'utilisation du Housing Tool, qui est transmis avec le présent document d'information, les communes peuvent trouver de plus amples informations sur le Housing Tool, et sur la manière dont les droits d'accès à cet outil peuvent être attribués au coordinateur communal et à ses collègues.

1 NIVEAU COMMUNAL

La commune collecte les informations :

- **Rassemblez toutes les possibilités/offres pour un hébergement temporaire de crise** au sein de votre commune.
- **Examinez attentivement ces offres.** Le bien-être des réfugiés Ukrainiens est extrêmement important ! Les autorités locales peuvent en tenir compte dans le cadre de l'inspection du logement.
- **Signalez les places disponibles** au Centre de crise National via le "Housing Tool". Il est important de vérifier si le logement proposé :
 - répond aux **normes de logement** (qui sont fixées par les régions) ;
 - est **disponible** immédiatement ou si l'on sait à partir de quand ;
 - convient aux **familles ou aux personnes seules** ;
 - comporte des **données de contact** (y compris le week-end) ;

- est **accessible** aux personnes en fauteuil roulant ou à d'autres profils vulnérables.
- Indiquez clairement à partir de quand les places proposées sont opérationnelles. C'est très important pour le bon déroulement du processus de répartition.

2 NIVEAU FEDERAL

Le **Centre de crise National** transmet les places proposées à **Fedasil**.

Fedasil veille à ce que les réfugiés soient placés dans les endroits appropriés.

En pratique

- La personne de contact au sein de la commune reçoit un **appel téléphonique de Fedasil**. Fournissez donc toujours vos données de contact pour que nous puissions vous joindre, et de préférence, un numéro de téléphone joignable en dehors des heures de bureau.
- Quelques éléments sont vérifiés :
 - l'**adresse** ou les adresses des places proposées.
 - le **nombre** de places disponibles et la **composition de la famille**.
 - si les places sont **disponibles** immédiatement (et si non, quand).
 - si les places sont disponibles pour les personnes à **mobilité réduite/en fauteuil roulant**.
 - l'**accessibilité** (transports publics).
 - les coordonnées de la **personne de contact** (également le week-end)
- *Les places sont immédiatement disponibles ? Fedasil orientera les réfugiés directement vers leur lieu d'accueil et vous contactera dès que la personne candidate pour le logement aura été informée*
- *Vous serez contacté lorsque les réfugiés ukrainiens seront en route.*

Quels documents les réfugiés ukrainiens reçoivent-ils lorsqu'ils partent pour le centre d'accueil local ?

Les réfugiés ukrainiens recevront un document avec :

- Leurs données personnelles (nom + prénom + nombre de personnes)
- L'adresse de la résidence
- Le numéro de téléphone de la personne de contact

Accommodations- OEKRAÏNE	
Ref.	NAME
N° pers. <input style="width: 100%;" type="text"/>	
DESTINATION	
<input style="width: 100%;" type="text"/>	
ADRESSE	
<input style="width: 100%;" type="text"/>	

<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Personne de contact	Téléphone
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

La commune accueille les réfugiés ukrainiens à leur arrivée.

Ils sont ensuite transférés vers le site d'hébergement de crise :

- Fedasil prend en charge le **transport vers le lieu convenu avec le coordinateur communal**. Le trajet se fera généralement en bus.
- Les réfugiés ukrainiens sont **accueillis** à l'adresse indiquée.
- En cas de questions ou de plaintes concernant le lieu d'accueil, les réfugiés peuvent s'adresser à la **personne de contact de la commune**. Dans tous les cas, les réfugiés ne devront pas retourner à Bruxelles pour trouver un nouveau lieu d'accueil de crise.
- *Attention : si les réfugiés ne résident plus à l'adresse indiquée et que les places se **libèrent à nouveau**, les places d'accueil **doivent être communiquées à nouveau** via le Housing Tool.*



L'HEBERGEMENT DURABLE

Où les réfugiés ukrainiens peuvent-ils se diriger pour trouver un hébergement durable ?

Par hébergement durable, il faut entendre le logement à long terme des réfugiés d'Ukraine organisé par les régions. Puisqu'il s'agit de personnes ayant un droit de séjour, leur hébergement est une compétence régionale.

La partie sur le logement durable et la mise en oeuvre des compétences régionales (au sens large) à très court terme seront assurées par les **régions**.